



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

**HALTE NAUTIQUE A GUARBECQUE - RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE  
D'ENEDIS**

Considérant que, dans le cadre des travaux d'aménagement de la Halte Nautique de Guarbecque, la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane doit procéder au raccordement électrique de la future halle couverte,

Considérant qu'à cet effet, il y a lieu de signer une proposition de raccordement avec ENEDIS, ayant son siège social à Arras (62000), 11 rue Victor Leroy, pour un montant de 22 767,60 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de conclure toute convention ou contrat avec les gestionnaires de réseaux de transport, de distribution d'électricité et de gaz, d'eau potable, de télécommunications, les fournisseurs d'énergie et la FDE62 en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, ayant pour objet l'installation de ces réseaux, le versement de participations financières et l'établissement des conventions de servitude correspondantes.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer une proposition de raccordement ayant pour objet le raccordement au réseau électrique dans le cadre des travaux d'aménagement de la Halte Nautique de Guarbecque, avec la société ENEDIS, dont le siège social est situé à Arras (62000), 11 rue Victor Leroy, et ce pour un montant de 22 767,60 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 16 DEC. 2025

Certifié exécutoire par le Président

Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 16 DEC. 2025

Et de la publication le : 16 DEC. 2025

Par délégation du Président  
Vice-président délégué,

THELLIER David

Par délégation du Président

Le Vice-président délégué,

THELLIER David

